

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 183

28 janvier 2010

SOMMAIRE

AEI Luxembourg Global, S.à.r.l.	8777	Ilusi S.à r.l.	8741
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	8778	JMK Concept S.à r.l.	8759
Agapa S.à r.l.	8777	Kawil S.A.	8778
Agrilux Immobilière S.A.	8778	Landson Financial Holding S.A.	8765
Alpha Retail S.à r.l.	8784	Langevin Siding S.à r.l.	8763
Anegada S.A.	8766	Lux-Vending S.A.	8763
A.O.T. S.à.r.l.	8777	Maria-De Holding S.A.	8755
BB Holding Investment S.A.	8751	Mat Invest S.A.	8750
British Marine Holdings II S.A.	8779	Melodie International S.A.	8756
British Marine Holdings S.A.	8743	Menuiserie Ronkar S.à.r.l.	8751
Centrum Development S.à r.l.	8762	Merina S.à r.l.	8747
Corin S.A.	8767	Mobile Media Group S.A.	8784
Dahm Gregor et Fils S.à.r.l.	8783	Nobles A.G.	8747
Editfin S.A.	8742	No Limits Group S.A.	8750
Elektron S.A.	8776	OI-Games 2 S.A.	8757
E.L.N Lux S.A.	8742	One O Nine S.A.	8742
European Retail Company Luxembourg S.A.	8777	Oslo Investments	8738
Fid-Experts S.A.	8777	Panoramica S.A.	8742
Fortis Alpha Strategies	8783	Piccat Investments S.à r.l.	8778
FR Cooke Luxco	8759	Pluspetrol Capital S.à.r.l.	8762
Fulin Investments S.à r.l.	8759	Resto - DPS Sàrl	8776
Gai Mattiolo Holding S.A.	8756	Roxia S.à r.l.	8750
Gai Mattiolo Holding S.A.	8755	S.G.D.S. s.à r.l.	8756
Gai Mattiolo Holding S.A.	8784	Supermarket DPS Sàrl	8738
Gai Mattiolo Holding S.A.	8756	Technocom Invest S.A.	8766
Grant Finance & Co S.A.	8756	Turbo XII Luxco S.à r.l.	8762
Green Electricity Invest	8742	Valex Trading S.A.	8762
Holdvest SA	8755	Valz Immobilier S.A.	8747
I.B. International S.A.	8748	VF Investments Italy S.à r.l.	8767
		WTC Investment S.à r.l.	8763

Supermarket DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 94.143.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SUPERMARKET DPS SARL

pd Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010007462/12.

(090201618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Oslo Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 150.243.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Monsieur Bernard FELTEN, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;

ici représenté par Maître Cédric JEANCOLAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2009.

Laquelle procuration restera annexée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Sièges - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OSLO INVESTMENTS" société de gestion de patrimoine familiale - SPF.

Art. 2. Sièges sociaux. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il peut être transféré sur simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS (137.000,-EUR) représenté par MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX (1.370) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 ("la Loi").

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique, ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président, un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société. En tout état de cause, au moins un administrateur doit être présent au Grand-Duché de Luxembourg avec au moins une partie des moyens techniques utilisés située au Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans la limite de leur(s) pouvoirs.

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin à 09h30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Bernard FELTEN, précité (100% des actions)	1370 actions
Total:	1370 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS (137,000,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents Euros (1.300,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Bernard FELTEN, licencié en droit, né à Schaerbeek (Belgique) le 19 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
 - Monsieur Frédéric COLLOT, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
 - Monsieur Jean NAVEAUX, administrateur de sociétés, né à Villers-la-Loue (Belgique) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société CD-Services S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B au numéro 50 564.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze (2015).
- 5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'elle connue au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. JEANCOLAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55457. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010006967/192.

(090201849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Ilusi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.600.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ILUSI SARL

Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010007463/12.

(090201614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

One O Nine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 136.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007464/10.

(090201611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Panoramica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007465/10.

(090201608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Editfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007466/10.

(090201606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Green Electricity Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.635.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Green Electricity Invest

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010007467/13.

(090201604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

E.L.N Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 150.225.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010007403/11.

(090201975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

British Marine Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 1.280.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.495.

In the year of two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QBE Insurance (Europe) Limited, a company incorporated and existing under the UK Companies Acts and having its registered office at Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, registered with the Companies House, London under number 176561, (hereinafter referred to as the "Absorbing Company").

hereby represented by Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in Luxembourg and Maître Max Becker, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy dated 14th of December 2009,

such proxy to be registered together with the present deed,

being the sole shareholder of

British Marine Holdings S.A., a société anonyme, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 70495, incorporated as a société anonyme by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29th June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 of 16th September 1999 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher on 6th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2186 of 22nd November 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder represented as above mentioned holds all six hundred forty thousand (640,000) shares of the Company representing the entire issued share capital of the Company, presently set at one million two hundred and eighty thousand USD (\$ 1,280,000.-), so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

The Board of Directors of the Company has approved at its meeting of 6 October 2009 the draft terms of Merger in order to merge the Company together with British Marine Holdings II S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71234 and British Marine Luxembourg S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71026 into the Absorbing Company. The draft terms of Merger have been drawn up and signed by the Absorbed Companies and by the Absorbing Company on 30 September 2009 and published on 20 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) approval of the terms of Merger dated 30 September 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 on 20 October 2009, page 98354;

2) approval of the Merger between the Company and the sole shareholder by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder;

3) approval and confirmation of a certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

i) Terms of Merger

ii) Interim accounts per 30th June 2009

iii) Annual accounts for the last three years

iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company

v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company

vi) Certificate confirming the change of name

vii) Reports referred to at Article 265 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")

The provisions regarding Mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on 20 October 2009 of the following documents: draft terms of Merger dated 30 September 2009 together with the articles of association of Absorbing Company, the Memorandum of association, a certificate of incorporation and the certificate confirming the change of name as appendices in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, number C 2050, page 98354, at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company convened to decide on the Merger.

b) Pursuant to Art. 278 and 265 of the 1915 Law a written report has been drawn up by the board of directors of each of the merging companies explaining the draft terms of Merger and in particular the share exchange ratio.

c) Pursuant to Art. 266,1 and Art. 278 of the 1915 Law, no independent expert report is required in connection with the Merger and no such report has been prepared.

d) The draft terms of Merger specify all the information required by Art 261 of the 1915 Law.

e) Deposit of the following documents: draft terms of Merger, interim accounts per 30th June 2009, annual accounts for the last three years, the reports referred to at Article 265 of the 1915 Law, the articles of association of the Absorbing Company, the Memorandum of association, certificate of incorporation of the Absorbing Company, certificate confirming the change of name required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

After the sole shareholder approved the foregoing, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder declared that it had knowledge of the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 pursuant to which the Company and the Absorbing Company will merge.

The Merger between the Company and the Absorbing Company shall be implemented through the absorption of the Company and the taking over of all its assets and liabilities, rights and obligations, without exception or reserves.

To the extent that the Absorbing Company holds 100 % of the issued share capital of the Company, the Merger will be implemented pursuant to the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder noted and acknowledged that the draft terms of Merger have been duly approved and executed by the board of directors of the Company on 30 September 2009 and on 6 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 in accordance with the provisions of article 262 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the draft terms of merger.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the Merger pursuant to the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 of 20 October 2009, page 98354 without exception but with the following reservation:

The approval of the Merger is final and irrevocable only if the Merger becomes valid and effective under the laws of England and Wales for the Absorbing Company and all the consents of the judiciary or otherwise required for the transborder Merger into the Absorbing Company have been obtained.

The sole shareholder resolved to merge the Company into the Absorbing Company in accordance with the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the Merger between the Company and the Absorbing Company by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder.

All assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company will, without exception, be transferred to the Absorbing Company by virtue of law without regard as to the period at which they were acquired or assumed.

The date as of which the Merger shall become effective for accounting purposes is fixed at the 31 December 2009.

Third resolution

The sole shareholder confirmed and resolved to approve the certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

- i) Terms of Merger
- ii) Interim accounts per 30th June 2009
- iii) Annual accounts for the last three years
- iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company
- v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company
- vi) Certificate confirming the change of name
- vii) Reports referred to at Article 265 of the 1915 Law

Statements

The undersigned notary notes and confirms the existence and the legality of the deeds and formalities of the Merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the draft terms of Merger.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this Merger are estimated at approximately forty thousand Euro (€ 40.000.-).

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City, on the day mentioned at the beginning of these minutes.

After reading these minutes to the appearing party such appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QBE INSURANCE (Europe) Limited, une société immatriculée en Grande-Bretagne et régie par la loi anglaise ("UK Companies Acts") et ayant son siège social à Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, immatriculée au "Companies House", Londres, sous le numéro 176561 (ci-après la "Société Absorbante").

Ici représentée par Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg et Maître Max Becker, avocat, résidant au Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2009,

cette procuration étant enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique de

British Marine Holdings S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70495, constituée en tant que société anonyme en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 16 septembre 1999 (ci-après la "Société").

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher le 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2186 du 22 novembre 2006.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant de noter que:

I. L'actionnaire unique représenté comme mentionné ci-avant détient la totalité des six cents quarante mille (640.000) actions émises de la Société représentant la totalité du capital social émis de la Société, fixé à présent à un million deux cents quatre vingt mille USD (1.280.000 USD) de sorte que l'actionnaire unique peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, lors de sa réunion du 6 octobre 2009, le projet de fusion afin de fusionner la Société ensemble avec British Marine Holdings II S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71234 et British Marine Luxembourg S.A. une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71026 dans la Société Absorbante. Le projet de fusion a été établi et signé par les sociétés absorbées et par la Société Absorbante le 30 septembre 2009 et publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du projet de fusion du 30 septembre 2009 publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354;

2) Approbation de la fusion entre la Société et l'actionnaire unique en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique;

3) Approbation et confirmation d'un certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

i) Projet de fusion

ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009

iii) Comptes annuels des trois dernières années

iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante

v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante

vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale

vii) Les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915")

Les dispositions relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été accomplies:

a) Publication le 20 octobre 2009 des documents suivants: projet de fusion en date du 30 septembre 2009 ensemble avec les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, un certificat d'immatriculation et un certificat confirmant le changement de dénomination sociale en tant qu'annexes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354, au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion.

b) Conformément aux articles 278 et 265 de la Loi de 1915, un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion, expliquant le projet de fusion et en particulier le ratio d'échange des actions, a été dressé.

c) Conformément à l'article 266,1 et l'article 278 de la Loi de 1915, aucun rapport d'un expert indépendant en relation avec la fusion n'est exigé et un tel rapport n'a pas été préparé.

d) Le projet de fusion contient toutes les informations requises par l'article 261 de la Loi de 1915.

e) Dépôt des documents suivants: projet de fusion, état comptable arrêté au 30 juin 2009, comptes annuels des trois dernières années, les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915, les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, certificat d'immatriculation de la Société Absorbante, un certificat confirmant le changement de la dénomination sociale de la Société Absorbante, documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 et déposés au siège social de la Société au moins un mois avant la date de réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Après l'acceptation par l'actionnaire unique de ce qui précède, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a déclaré qu'il avait connaissance du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 du 20 Octobre 2009 et, selon lequel la Société et la Société Absorbante vont fusionner.

La fusion entre la Société et la Société Absorbante sera réalisée par l'absorption de la Société et la reprise de tous ses avoirs, passifs, droits et obligations sans exceptions ni réserves.

Dans la mesure où la Société Absorbante détient 100% du capital social émis par la Société la fusion sera réalisée conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a constaté et reconnu que le projet de fusion a été dûment approuvé et exécuté par le conseil d'administration de la Société le 30 septembre 2009 et le 6 octobre 2009 et publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion conformément au projet de fusion, tel que publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 sans exceptions mais avec la réserve suivante:

L'approbation de la fusion est définitive et irrévocable seulement si la fusion devient valable et effective sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle pour la Société Absorbante et que tous les accords de l'autorité judiciaire ou autres requis pour la fusion transfrontalière dans la Société Absorbante ont été obtenus.

L'actionnaire unique a décidé de fusionner la Société dans la Société Absorbante conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion entre la Société et la Société Absorbante en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique.

Tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société vont, sans exception, être transférés à la Société Absorbante de plein droit sans égard à la période à laquelle ils ont été acquis ou assumés.

La date à partir de laquelle la fusion devrait être effective pour les besoins comptables est fixée au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a confirmé et décidé d'approuver le certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

- i) Projet de fusion
- ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009
- iii) Comptes annuels des trois dernières années
- iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante
- v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante
- vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale
- vii) Rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915

Constatations

Le notaire soussigné constate et confirme, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutés par la Société Absorbante et la Société, et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société Absorbante en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à quarante mille euros (€ 40.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate qu'à la requête du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOSS, M. BECKER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 décembre 2009.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010007031/237.

(090202142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Valz Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.531.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Valz Immobilier S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007469/12.

(090201600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Nobles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010007483/10.

(090202267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Merina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.713.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 29 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007484/10.

(090201486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

I.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

L'an deux mil neuf, le quatrième jour du mois décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.B. INTERNATIONAL S.A.", avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 88035, constituée par devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand Duché de Luxembourg) en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1360 du 19 septembre 2002 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Henri Beck, précité, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1360 du 19 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Céline GRENEN, employée privée demeurant professionnellement à L- 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L- 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne PERUSINI employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009;
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder;
3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Milan, Via Juvara n. 9 - I-20129 (MI), de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal;
4. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "I.B. INTERNATIONAL S.p.A." et approbation des nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte;
5. Nomination de Mr Paolo BESANA, né le 08.10.1965 à Milan (Italie) C.F. BSN PLA 65R08 F205X, et demeurant professionnellement à Milan, Via Juvara n. 9 - I-20129 (MI) au poste d'administrateur unique de la société;
6. Nomination comme commissaires aux comptes de: Sindaci effettivi: (Presidente del Collegio sindacale), Monsieur Anastasio Morosi, C.F. MRS NTS 39P05 B754A, né à Cardano al Campo (VA) le 05.09.1939, Madame Alessandra Terrazzan, CF. TRR LSN 75M49 D869H, née à Gallarate (VA) le 09.08.1975 et Monsieur Davide Gattulli, CF. GTT DVD 76D01 C139Q, né à Castellanza (VA) le 01.04.1976; Sindaci supplenti: Monsieur Enzo Caimi, CF. CMA NZE 42C04 A413W né à Arluno (MI) (Italie) le 04.03.1942 et Monsieur Cesare Augusto Barzaghini, CF. BRZ CRG 73H28 D869H, né à Gallarate (VA) le 28.06.1973;
7. Nomination de TAX CONSULT S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;
8. Confirmation de la détention de l'intégralité des actions de la société devenue italienne par Monsieur Paolo Besana;
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009 et approuve le bilan de clôture de la Société arrêté au 30 novembre 2009, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 novembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société dans le registre des sociétés en Italie.

La Société a son siège légal dans la commune de Milan en Italie, aux seules fins d'inscription auprès du registre compétent, à savoir, le Registre des Sociétés.

L'adresse du siège social est fixée à Milan, Via Juvara n. 9 - I-20129 (MI), Italie.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une Société par Actions et de changer la dénomination sociale en "I.B. INTERNATIONAL SpA".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont la version française restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique Monsieur Paolo BESANA, né le 8 octobre 1965 à Milan (Italie) et demeurant professionnellement en Italie, à Milan (MI), Via Juvara n.9 - I-20129.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

(i) en qualité de membres effectifs du collège syndical (Sindaci effettivi):

- Monsieur Anastasio Morosi (Presidente del Collegio sindacale), né à Cardano al Campo (VA) Italie le 5 septembre 1939, demeurant à Cavaria con Premezzo, Via Montello nr. 971 - I-21044 (Italie), C.F. numéro MRS NTS 39P05 B754A, inscrit au rôle de Revisori contabili sous le n° 39879 -DM 12 avril 1995 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 31 bis du 21 avril 1995;

- Madame Alessandra Terrazzan, née à Gallarate (VA) (Italie) le 9 août 1975, demeurant à Gallarate (VA), Via F.lli Cairoli nr. 5, I-21013 (Italie), CF. numéro TRR LSN 75M49 D869H, inscrite au rôle de Revisori contabili sous le n° 133136 - DM 9 juin 2004 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 47 du 15 juin 2004;

- Monsieur Davide Gattulli, né à Castellanza (VA) (Italie), le 1^{er} avril 1976, demeurant à Varese (VA) Via Piave nr.15 I-21100, CF. numéro CF GTT DVD 76D01 C139Q inscrit au rôle de Revisori contabili sous le n°153897 -DM 12 février 2009 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro n. 19 du 10 mars 2009.

(ii) en qualité de membres suppléants du collège syndical (Sindaci supplenti):

- Monsieur Enzo Caimi, né à Arluno (MI) (Italie) le 4 mars 1942, demeurant à Cardano al Campo (VA), Via Martiri di Kindù nr. 25 I-21010 (Italie), CF. numéro CMA NZE 42C04 A413W, inscrit au rôle de Revisori contabili sous le n°9286 - DM 12 avril 1995 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 31bis du 21 avril 1995;

- Monsieur Cesare Augusto Barzaghini, né à Gallarate (VA) (Italie) le 28 juin 1973, demeurant à Gallarate (VA), Via Cesare Correnti nr. 27/B - I-21013 (Italie), CF. numéro BRZ CRG 73H28 D869H, inscrit au rôle de Revisori contabili sous le n° 130045 - DM 3 juillet 2003 dans la Gazzetta Ufficiale Italiana numéro 54 du 11 juillet 2003.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer la société TAX CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, nr. 1, rue Nicolas Simmer, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Intervention

Madame Fabienne Perusini, précité agissant en qualité de mandataire de l'actionnaire unique de la Société déclare que l'intégralité des actions de la Société dont transfert en Italie est détenue par Monsieur Paolo Besana, précité.

8750

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Céline Grenen, Giorgio Bianchi, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2009. LAC / 2009 / 52904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010007065/123.

(090201885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Roxia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.672.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROXIA S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2010007468/13.

(090201601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

No Limits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.098.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

No Limits Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007470/12.

(090201598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mat Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.529.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007485/10.

(090202050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Menuiserie Ronkar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelange.
R.C.S. Luxembourg B 44.884.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41, L-3901 Mondercange
Signature

Référence de publication: 2010007397/13.

(090201772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

BB Holding Investment S.A ., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 149.449.

In the year two thousand and nine, on the tenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BB HOLDING INVESTMENT S.A. (hereafter the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", having its corporate seat at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated by notarial deed on the 12th of November 2009, in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Rachel UHL, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the current shareholder of the Corporation, La Sesta Trust is present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase in the amount of USD 100,- by contribution in kind, in order to raise it from the present amount of USD 50.700 to USD 50.800 by creation of Class "I" shares of 100 shares with a nominal value of USD 1 each and relevant issuance of new shares, and with the difference between the value of the contribution in kind of USD 253.932.417,68,- and the capital increase of USD 100,-, equal to USD 253.932.317,68 to be allocated to share premium.

2. Subscription and full payment of the capital increase and the above mentioned share premium by the current shareholder of the Corporation, La Sesta Trust, by contribution in kind consisting of:

- 15.500 shares representing 50% (fifty percent) of the issued shares of Ultima Holding S.A., a Luxembourg company, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, at the value of USD 84.270.849,59 owned by La Sesta Trust

- 3.342 shares representing 50,04% (fifty point zero four percent) of the issued shares of Ultima Partners Limited, a Gibraltar company, with registered office at Gibraltar, 124 Irish Town, at the value of USD 169.661.568,09 owned by La Sesta Trust.

3. Subsequent amendment of the paragraphs 1 and 2 of the article 6 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of USD 100,- (one hundred US Dollars), by contribution in kind, so as to raise it from its present amount of USD 50.700,- (fifty thousand seven hundred US Dollars) to USD 50.800,- (fifty thousand eight hundred US Dollars) , by creation of Class "I" shares of 100 (one hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and relevant issuance of new shares, and with the difference between the value of the contribution in kind of USD 253.932.417,68 (two hundred fifty-three Million nine hundred thirty-two thousand four hundred seventeen point sixty-eight US Dollars) and the capital increase of USD 100,-

(one hundred US Dollars), equal to USD 253.932.317,68 (two hundred fifty-three Million nine hundred thirty-two thousand three hundred seventeen point sixty-eight US Dollars) to be allocated to the share premium.

Second resolution:

The meeting decides to admit the actual sole shareholder to the subscription of the present capital increase and the payment of the above mentioned total share premium.

Intervention - Subscription - Payment

The actual shareholder La Sesta Trust, represented by Hubert JANSSEN, prenamed, by virtue of the before mentioned proxy, declare and acknowledge that the present capital increase and the total share premium have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

- 15.500 (fifteen thousand five hundred) shares representing 50% (fifty percent) of the issued shares of Ultima Holding S.A., a Luxembourg company, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, at the value of USD 84.270.849,59 (eighty-four Million two hundred seventy thousand eight hundred forty-nine point fifty-nine US Dollars), owned by La Sesta Trust

- 3.342 (three thousand three hundred forty-two) shares representing 50,04% (fifty point zero four percent) of the issued shares of Ultima Partners Limited, a Gibraltar company, with registered office at Gibraltar, 124 Irish Town, at the value of USD 169.661.568,09 (hundred sixty-nine Million six hundred sixty-one thousand five hundred sixty-eight point zero nine US Dollars), owned by La Sesta Trust.

The solde shareholder also certifies that

- La Sesta Trust is the sole full owner of such shares, possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to them;

- the transfers of such shares are effective today without qualification - all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Gibraltar and the Grand-Duchy of Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Mr. Dominique RANSQUIN, Independent Auditor, professionally residing 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, and its report concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind represented by 15.500 shares in ULTIMA HOLDING S.A. and 3.342 shares in ULTIMA PARTNERS LIMITED to be contributed to BB HOLDING INVESTMENT S.A. is not at least equal to 100 new shares of the Company with a nominal value of USD 1,00 each and the share premium of USD 253.932.317,68.

Our report has been prepared solely in the context of the contribution in kind and it should not be used, mentioned or distributed for any other purpose without our prior written consent."

Above mentioned report, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the 1st and 2nd paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Company's share capital is set at USD 50.800,- (fifty thousand eight hundred US Dollars) divided into the following 9 (nine) classes of shares:

- a class A consisting of 50,000 (fifty thousand) shares (the "Class A Shares");
- a class B consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class B Shares");
- a class C consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class C Shares");
- a class D consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class D Shares");
- a class E consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class E Shares");
- a class F consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class F Shares");
- a class G consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class G Shares");
- a class H consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class H Shares");
- a class I consisting of 100 (one hundred) shares (the "Class I Shares").

All these 50.800 (fifty thousand eight hundred) shares have a nominal value of USD 1,- (one US Dollar) each. From the class A to the class H, the shares are partially paid-up, instead the shares from the class I are fully paid-up."

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BB HOLDING INVESTMENT S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 12 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire actuel de la société, La Sesta Trust, présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 100,- en vue de le porter de son montant actuel de USD 50.700,- à USD 50.800,- avec la création d'une nouvelle classe d'actions "I" composée de 100 nouvelles actions de valeur nominale de USD 1,- chacune; la différence entre la valeur de l'apport en nature de USD 253.932.417,68 et l'augmentation du capital social de USD 100,-, égale à USD 253.932.317,68, est allouée à la prime d'émission

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission prémentionnée par l'actionnaire actuel et unique de la société, La Sesta Trust, par un apport en nature composé de:

- 15.500 actions représentant 50% (cinquante pour cent) des actions de la société Ultima Holding S.A., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur de USD 84.270.849,59, détenues par La Sesta Trust;

- 3.342 actions représentant 50,04 % (cinquante virgule zéro quatre pour cent) des actions de la société Ultima Partners Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 124 Irish Town, Gibraltar, à la valeur de USD 169.661.568,09, détenues par La Sesta Trust.

3. Modification afférente des paragraphes 1 et 2 de l'article 6 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 100,-(cent dollars américains), par un apport en nature, en vue de le porter de son montant actuel de USD 50.700,- (cinquante mille sept cents dollars américains) à USD 50.800,-(cinquante mille huit cents dollars américains), par la création d'une classe d'actions nouvelles "I", comprenant 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, la différence entre la valeur de l'apport en nature de USD 253.932.417,68 deux cent cinquante-trois millions neuf cent trente-deux mille quatre cent dix-sept point soixante-huit dollars américains) et le montant de l'augmentation du capital social de USD 100,- (cent dollars américains), égale à USD 253.932.317,68 (deux cent cinquante-trois millions neuf cent trente-deux mille trois cent dix-sept point soixante-huit dollars américains), sera allouée en tant que prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital et au paiement de la prime d'émission totale prémentionnée, l'actionnaire existant.

Intervention - Souscription - Libération

L'actionnaire actuel, La Sesta Trust, représenté par Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration prémentionnée, déclare et reconnaît que la présente augmentation de capital et la prime d'émission totale ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions, comme il suit:

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions représentant 50% (cinquante pour cent) des actions de Ultima Holding S.A., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, à la valeur de USD 84.270.849,59 (quatre-vingt-quatre millions deux cent soixante-dix mille huit cent quarante-neuf point cinquante-neuf dollars américains), détenues par La Sesta Trust;

- 3.342 (trois mille trois cent quarante-deux) actions représentant 50,04 % (cinquante point zéro quatre pour cent) des actions de Ultima Partners Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 124 Irish Town, Gibraltar, à la valeur de USD 169.661.568,09 (cent soixante-neuf millions six cent soixante et un mille cinq cent soixante-huit point zéro neuf dollars américains), détenues par La Sesta Trust;

L'actionnaire unique certifie également que:

- La Sesta Trust est le seul plein propriétaire de ces actions, possédant le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui -toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Gibraltar et le Grand-Duché de Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport, établi par Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur Indépendant, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base du travail accompli, rien n'est venu à notre attention qui nous fait croire que la valeur globale de l'apport en nature, représenté par 15.500 actions de ULTIMA HOLDING S.A. et 3.342 actions de ULTIMA PARTNERS LIMITED, fait à BB HOLDING INVESTMENT S.A. n'est pas au moins égal à 100 nouvelles actions de la société avec une valeur nominale de USD 1,00 chacune et la prime d'émission d'USD 253.932.317,68.

Notre rapport a été établi seulement dans le cadre de cet apport en nature et il ne devrait pas être utilisé, mentionné ou distribué pour un autre but, sans notre consentement écrit antérieur."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à USD 50.800,- (cinquante mille huit cent dollars américains), réparti au sein des 9 (neuf) classes d'actions suivantes:

- Une classe A composée de 50.000 (cinquante mille) actions (les "Actions de Classe A");
- Une classe B composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe B");
- Une classe C composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe C");
- Une classe D composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe D");
- Une classe E composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe E");
- Une classe F composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe F");
- Une classe G composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe G");
- Une classe H composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe H");
- Une classe I composée de 100 (cent) actions (les "Actions de Classe I"); et

L'ensemble des 50.800 (cinquante mille huit cents) actions ont une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune; les actions des classes A à H sont partiellement libérées alors que les actions de la classe I sont entièrement libérées."

8755

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53921. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007063/222.

(090201926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Maria-De Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010007486/12.

(090202196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Holdvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010007487/12.

(090201483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007489/10.

(090202073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007490/10.

(090202074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007491/10.

(090202075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

S.G.D.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 112.338.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour S.G.D.S. SARL

pd Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010007461/12.

(090201622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Melodie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.000.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Melodie International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007471/12.

(090201597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Grant Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 84.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007477/10.

(090201592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.838.

In the year two thousand nine, on the twenty-eight day of October.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the board of directors Manager of OI-Games 2 S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B148838 (hereafter "the Company"), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 23rd October 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 1st October, 2009, enacted by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its Articles of Association have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary on 23rd October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital of the company is currently set at EUR 3,825,000.- (three million eight hundred twenty-five thousand Euros), divided into 382,500 (three hundred eighty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each.

3.- Pursuant to paragraph 5.2 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorized share capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4.- Pursuant to paragraph 5.4 of Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on the first October 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.- Through its resolution dated October 23th, 2009, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital in an amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 3,825,000.- (three million eight hundred twenty-five thousand Euros) up to EUR 6,525,000.- (six million five hundred twenty-five thousand Euros), by the creation and issue of 270,000 (two hundred seventy thousand) new Shares of a par value of EUR 10,- (ten EUR) each (the "Newly Issued Shares").

6.- The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the sole shareholder of the Company.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 10,800,000.- (ten million eight hundred thousand Euros) consists of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand Euros) which shall be allocated to the share capital and EUR 8.100.000.- (eight million one hundred thousand Euros), which shall be allocated to the share premium.

The proof of the total payment of EUR 10,800,000.- (ten million eight hundred thousand Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7.- As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set at EUR 6,525,000.- (six million five hundred twenty-five thousand Euros), divided into 652,500 (six hundred fifty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euros) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand and eight hundred Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Games 2 S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148838, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 octobre 2009.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 3.825.000,- (trois millions huit cent vingt-cinq mille euros), divisé en 382.500 (trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3.- Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), composé de 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

4.- Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le premier octobre 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.- Par sa résolution du 23 octobre 2009, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 3.825.000,- (trois millions huit cent vingt-cinq mille euros) à EUR 6.525.000,- (six millions cinq cent vingt-cinq mille euros), par la création et l'émission de 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune (les "Nouvelles Actions").

6.- Les Nouvelles Actions de la Société ont été souscrites et affectées par l'Associé Unique de la Société.

Le formulaire justificatif de la souscription, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 10.800.000,- (dix millions huit cent mille euros) consiste en EUR 2.700.000,- (deux millions sept cent mille euros) affectés au capital social et EUR 8.100.000,- (huit millions cent mille euros) affectés à la prime d'émission.

La preuve du paiement du montant total de EUR 10.800.000,- (dix millions huit cent mille euros) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 6.525.000,- (six millions cinq cent vingt-cinq mille euros), divisé en 652.500 (six cent cinquante-deux mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ quatre mille huit cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bemtgen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 novembre 2009. LAC/2009/46497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010006973/123.

(090201520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fulin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FULIN INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007457/12.

(090201534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

FR Cooke Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010007498/13.

(090201587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

JMK Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 150.233.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Paula Alexandra DOMINGUES DE OLIVEIRA, salariée, née à Figueira da Foz (Portugal), le 26 mars 1981, demeurant au 98 rue de Strasbourg, L-1521 Luxembourg,

2) Monsieur Joao Manuel PEREIRA MORGADO, salarié, né à Bustelo/Chaves (Portugal), le 27 août 1981, demeurant au 10 rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "JMK Concept S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Paula Alexandra DOMINGUES DE OLIVEIRA, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Joao Manuel PEREIRA MORGADO, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 42-44 rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Claudio DI CINO, salarié, né à Dudelange (Luxembourg), le 04 mai 1970, demeurant au 36 rue des Mouleurs, L-3583 Dudelange.

b) Gérant administratif:

Monsieur Joao Manuel PEREIRA MORGADO, salarié, né à Bustelo/Chaves (Portugal), le 27 août 1981, demeurant au 10 rue Boltgen, L-4038 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Toutefois, pour les opérations bancaires ne dépassant pas un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte après certification de l'identité des comparantes par le notaire, comme suit:

- celle de Madame Paula Alexandra DOMINGUES DE OLIVEIRA, d'après son passe port portugais numéro R611874,
- celle de Monsieur Joao Manuel PEREIRA MORGADO, d'après sa carte de séjour luxembourgeoise numéro 280292 D.

Signé: P. A. DOMINGUES DE OLIVEIRA, J.M. PEREIRA MORGADO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16041. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010006956/114.

(090201501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Turbo XII Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.373.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010007500/13.

(090201585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pluspetrol Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.945.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLUSPETROL CAPITAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007455/12.

(090201536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Valex Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.593.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber Bontemps

Réviseur d'entreprise

Référence de publication: 2010007481/12.

(090202194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 18 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010006454/17.

(090200818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

WTC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WTC INVESTMENT S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010007456/12.

(090201535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lux-Vending S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 109.093.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LUX-VENDING SA
pd Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010007459/12.

(090201631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 310.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.950.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

the SBC Master Pension Trust, which is a trust entered into and existing pursuant to the SBC Master Pension Trust Agreement of Trust, dated as January 1, 2007, as amended, and governed by the laws of the State of Texas, acting through its Directed Trustee, JPMorgan Chase Bank, N.A., a national bank incorporated and existing under the laws of the United States, with registered office at 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, USA, and having Employer Identification Number 91-1990052, duly represented by Christina Grosche, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 7, 2009 in Austin, Texas, United States of America.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Langevin Siding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter the "Company"), having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 148950, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 19, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 18, 2009, number 2260.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of eighty thousand Canadian dollars (Cnd \$80,000), consisting of eighty thousand (80,000) shares having a par value of one Canadian dollar (Cnd\$1) each, up to three hundred and ten thousand Canadian dollars (Cnd\$310,000), through the issue of two hundred and thirty thousand (230,000) new shares, having a par value of one Canadian dollars (Cnd\$1), each.

2. Amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in share capital.

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current value of eighty thousand Canadian dollars (Cnd\$80,000), consisting of eighty thousand (80,000) shares having a par value of one Canadian dollar (Cnd\$1) each, up to three hundred and ten thousand Canadian dollars (Cnd\$310,000), through the issue of two hundred and thirty thousand (230,000) new shares, having a par value of one Canadian dollar (Cnd\$1), each.

All of the two hundred and thirty thousand (230,000) new shares have been entirely subscribed by SBC Master Pension Trust, acting through its Directed Trustee, JPMorgan Chase Bank, N.A., both aforementioned.

The two hundred and thirty thousand (230,000) new shares so subscribed are fully paid up by a payment in cash so that the total amount of three hundred and ten thousand Canadian dollars (Cnd\$310,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary and shall be allocated to the share capital.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and ten thousand Canadian dollars (Cnd\$310,000), consisting of three hundred and ten thousand (310,000) shares having a par value of one Canadian dollar (Cnd\$1) each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

le SBC Master Pension Trust, lequel est un trust conclu et existant en vertu du "SBC Master Pension Trust Agreement of Trust", en date du premier janvier, 2007, tel que modifié, et régi par les lois de l'Etat du Texas, agissant par son administrateur ("Directed Trustee"), JPMorgan Chase Bank, N.A., une banque nationale constituée et existant en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1111 Polaris Parkway, Columbus, OH 43240, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 91-1990052 ("Employer Identification Number"), dûment représenté par Christina Grosche, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 7 décembre, 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparante est l'associé unique de Langevin Siding S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), ayant son siège social à 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous section B, numéro 148950, incorporée suivant acte reçu par le notaire soussignée, le 19 octobre, 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 novembre, 2009, numéro 2260.

Après avoir revu l'agenda, le comparante, représentant l'ensemble du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes:

Agenda

1. Augmentation du capital social de sa valeur actuelle de quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, à trois cent et dix mille dollars canadiens (CAD 310.000) par l'émission de deux cent et trente mille (230.000) nouvelles parts sociales, ayant un valeur nominal d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société.

Première résolution:

L'assemblée général a décidé d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de quatre-vingt mille dollars canadiens (CAD 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant un valeur nominal de un dollar canadien (CAD 1) chacune, à trois cent et dix mille dollars canadiens (CAD 310.000) par l'émission de deux cent et trente mille (230.000) nouvelles parts sociales, ayant un valeur nominal d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Toutes les deux cent et trente mille (230.000) parts sociales ont été souscrites par SBC Master Pension Trust, agissant par son administrateur, JPMorgan Chase Bank, N.A, susmentionnés.

Les deux cent et trente mille (230.000) nouvelles parts sociales ont été rémunérées par apport en numéraire de manière à ce que le montant de trois cent et dix mille dollars canadiens (CAD 310.000) est dès maintenant mis à disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné et est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution:

Suite à la précédente résolution, l'Article 5.1 des statuts de la Société est modifié et doit se lire dès maintenant comme suit:

" **5.1.** La Société a un capital social de trois cent et dix mille dollars canadiens (CAD 310.000) représenté par trois cent et dix mille (310.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Grosche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54953. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007113/108.

(090201580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Landson Financial Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.305.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LANDSON FINANCIAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.305, constituée suivant acte reçu le 31 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 427 du 2 septembre 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53631. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007056/53.

(090201753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Anegada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010007090/22.

(090201579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Technocom Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 123.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007474/10.

(090201593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Corin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 38.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Giacomo CAVALLO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 102, Viale B Buoizzi, I-00197 Rome.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Paolo RICCI, demeurant à 102, Viale B Buoizzi, I-00197 Rome.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010007112/21.

(090201977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.234.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VF Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.873 (VF Luxembourg),

hereby represented by Torsten Sauer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "VF Investments Italy S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

cumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Board of managers

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

7.3. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

7.4. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

7.5. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 8. Sole manager.

8.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

8.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

8.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

VF Luxembourg, represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Martinus C.J. Weijermans, Deputy managing director, born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Patrick L.C. van Denzen, Legal Team Leader, born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Patrick J.P. Willems, Controller-International, born on November 4, 1965 in Wilrijk, Belgium, with professional address at Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, Belgium; and
- Ryan K. Smith, Director - Head of Global Tax, born on August, 19, 1967 in Bountiful, Utah, United States of America, with professional address at 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, United States of America.

3. The registered office of the Company is set at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VF Luxembourg S.à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 73.873 (VF Luxembourg), représentée par Torsten Sauer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "VF Investments Italy S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pourvu qu'aucune décision ne soit considérée comme valablement prise tant qu'elle n'ait pas été approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

VF Luxembourg, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté sur le compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

8776

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris la résolution suivante:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Martinus C.J. Weijermans, associé gérant adjoint, né le 26 août, 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Patrick L.C. van Denzen, chef d'équipe juridique, né le 28 février, 1971 à Geleen, aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Patrick J.P. Willems, contrôleur-international, né le 4 novembre 1965 à Wilrijk, en Belgique, avec adresse professionnelle à Fountain Business Park, C. Van Kerckhovenstraat 110, B-2880 Bornem, en Belgique; et
- Ryan K. Smith, Director, responsable département fiscalité, né le 19 août, 1967 à Bountiful, Utah, aux États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 105, Corporate Center Boulevard, Greensboro, 27408 North Carolina, aux États-Unis d'Amérique.

3. Le siège social de la Société est établi à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007041/498.

(090201683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Resto - DPS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 96.104.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RESTO DPS Sàrl

pd Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2010007460/12.

(090201627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.147.

Le bilan au 30 juin 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Elektron S.A.
Signature

Référence de publication: 2010007472/12.

(090201595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

A.O.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 24, Holzbicht.
R.C.S. Luxembourg B 118.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007497/9.

(090202071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

European Retail Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 106.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007510/9.

(090201574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fid-Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 82.501.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007493/10.

(090202223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

AEI Luxembourg Global, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 88.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010007494/11.

(090202237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Agapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnichterstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 124.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL
Fiduciaire

Référence de publication: 2010007495/11.

(090202110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010007496/11.

(090202236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Kawil S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.213.

Le bilan de clôture de Liquidation arrêté au 04 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007502/11.

(090201583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Agrilux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 105.978.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 mai 2009 que:

- Que l'administrateur suivant a démissionné de ses fonctions: Madame Tiny Wulms
- Que les administrateurs suivants et l'administrateur-délégué suivant ont changé d'adresse:

Monsieur Bernard Elvinger, du 66, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange au 29, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange

Madame Heike Zimmer, du 138, route de Diekirch, L-7220 Walferdange au 29, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange

Monsieur François Elvinger, du 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 13, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

Walferdange, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006455/18.

(090200891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 16 décembre 2009

1. Monsieur Roberto E. RAMIREZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants est réduit de 6 (six) à 5 (cinq).

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007080/13.

(090201617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

British Marine Holdings II S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 13.875.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.234.

In the year of two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QBE Insurance (Europe) Limited, a company incorporated and existing under the UK Companies Acts and having its registered office at Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, registered with the Companies House, London under number 176561, (hereinafter referred to as the "Absorbing Company").

hereby represented by Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in Luxembourg and Maître Max Becker, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14th of December 2009,

such proxy to be registered together with the present deed,

being the sole shareholder of

British Marine Holdings II S.A., a société anonyme, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71234, incorporated as a société anonyme by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5th August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 822 of 5th November 1999 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher on 6th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2187 of 23rd November 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder represented as above mentioned holds all six million nine hundred thirty-seven thousand five hundred (6,937,500) shares of the Company representing the entire issued share capital of the Company, presently set at thirteen million eight hundred seventy-five thousand USD (\$ 13,875,000), so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

The Board of Directors of the Company has approved at its meeting of 6 October 2009 the draft terms of Merger in order to merge the Company together with British Marine Holdings S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 70495 and British Marine Luxembourg S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71026 into the Absorbing Company. The draft terms of Merger have been drawn up and signed by the Absorbed Companies and by the Absorbing Company on 30 September 2009 and published on 20 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) approval of the terms of Merger dated 30 September 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 on 20 October 2009, page 98354;

2) approval of the Merger between the Company and the sole shareholder by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder;

3) approval and confirmation of a certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

i) Terms of Merger

ii) Interim accounts per 30th June 2009

iii) Annual accounts for the last three years

iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company

v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company

vi) Certificate confirming the change of name

vii) Reports referred to at Article 265 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")

The provisions regarding Mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on 20 October 2009 of the following documents: draft terms of Merger dated 30 September 2009 together with the articles of association of Absorbing Company, the Memorandum of association, a certificate of incorporation and the certificate confirming the change of name as appendices in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, number C 2050, page 98354, at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company convened to decide on the Merger.

b) Pursuant to Art. 278 and 265 of the 1915 Law a written report has been drawn up by the board of directors of each of the merging companies explaining the draft terms of Merger and in particular the share exchange ratio.

c) Pursuant to Art. 266,1 and Art. 278 of the 1915 Law, no independent expert report is required in connection with the Merger and no such report has been prepared.

d) The draft terms of Merger specify all the information required by Art. 261 of the 1915 Law.

e) Deposit of the following documents: draft terms of Merger, interim accounts per 30th June 2009, annual accounts for the last three years, the reports referred to at Article 265 of the 1915 Law, the articles of association of the Absorbing Company, the Memorandum of association, certificate of incorporation of the Absorbing Company, certificate confirming the change of name required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

After the sole shareholder approved the foregoing, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder declared that it had knowledge of the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 pursuant to which the Company and the Absorbing Company will merge.

The Merger between the Company and the Absorbing Company shall be implemented through the absorption of the Company and the taking over of all its assets and liabilities, rights and obligations, without exception or reserves.

To the extent that the Absorbing Company holds 100 % of the issued share capital of the Company, the Merger will be implemented pursuant to the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder noted and acknowledged that the draft terms of Merger have been duly approved and executed by the board of directors of the Company on 30 September 2009 and on 6 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 in accordance with the provisions of article 262 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the draft terms of merger.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the Merger pursuant to the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 of 20 October 2009, page 98354 without exception but with the following reservation:

The approval of the Merger is final and irrevocable only if the Merger becomes valid and effective under the laws of England and Wales for the Absorbing Company and all the consents of the judiciary or otherwise required for the transborder Merger into the Absorbing Company have been obtained.

The sole shareholder resolved to merge the Company into the Absorbing Company in accordance with the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the Merger between the Company and the Absorbing Company by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder.

All assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company will, without exception, be transferred to the Absorbing Company by virtue of law without regard as to the period at which they were acquired or assumed.

The date as of which the Merger shall become effective for accounting purposes is fixed at the 31 December 2009.

Third resolution

The sole shareholder confirmed and resolved to approve the certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

- i) Terms of Merger
- ii) Interim accounts per 30th June 2009
- iii) Annual accounts for the last three years
- iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company
- v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company
- vi) Certificate confirming the change of name
- vii) Reports referred to at Article 265 of the 1915 Law

Statements

The undersigned notary notes and confirms the existence and the legality of the deeds and formalities of the Merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the draft terms of Merger.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this Merger are estimated at approximately forty thousand Euro (€ 40,000).

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City on the day mentioned at the beginning of these minutes.

After reading these minutes to the appearing party such appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QBE INSURANCE (Europe) Limited, une société immatriculée en Grande-Bretagne et régie par la loi anglaise ("UK Companies Acts") et ayant son siège social à Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, immatriculée au "Companies House", Londres, sous le numéro 176561 (ci-après la "Société Absorbante").

Ici représentée par Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg et Maître Max Becker, avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2009,

cette procuration étant enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique de

British Marine Holdings II S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71234, constituée en tant que société anonyme en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 5 novembre 1999 (ci-après la "Société").

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher le 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2187 du 23 novembre 2006.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant de noter que:

I. L'actionnaire unique représenté comme mentionné ci-avant détient la totalité des six millions neuf cents trente-sept mille cinq cents (6.937.500) actions émises de la Société représentant la totalité du capital social émis de la Société, fixé à présent à treize millions huit cents soixante-quinze mille USD (13.875.000 USD) de sorte que l'actionnaire unique peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, lors de sa réunion du 6 octobre 2009, le projet de fusion afin de fusionner la Société ensemble avec British Marine Holdings S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70495 et British Marine Luxembourg S.A. une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71026 dans la Société Absorbante. Le projet de fusion a été établi et signé par les sociétés absorbées et par la Société Absorbante le 30 septembre 2009 et publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du projet de fusion du 30 Septembre 2009 publié le 20 Octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354;

2) Approbation de la fusion entre la Société et l'actionnaire unique en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique;

3) Approbation et confirmation d'un certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

i) Projet de fusion

ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009

iii) Comptes annuels des trois dernières années

iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante

v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante

vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale

vii) Les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915")

Les dispositions relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été accomplies:

a) Publication le 20 octobre 2009 des documents suivants: projet de fusion en date du 30 septembre 2009 ensemble avec les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, un certificat d'immatriculation et un certificat confirmant le changement de dénomination sociale en tant qu'annexes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354, au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion.

b) Conformément aux articles 278 et 265 de la Loi de 1915, un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion, expliquant le projet de fusion et en particulier le ratio d'échange des actions, a été dressé.

c) Conformément à l'article 266,1 et l'article 278 de la Loi de 1915, aucun rapport d'un expert indépendant en relation avec la fusion n'est exigé et un tel rapport n'a pas été préparé.

d) Le projet de fusion contient toutes les informations requises par l'article 261 de la Loi de 1915.

e) Dépôt des documents suivants: projet de fusion, état comptable arrêté au 30 juin 2009, comptes annuels des trois dernières années, les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915, les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, certificat d'immatriculation de la Société Absorbante, un certificat confirmant le changement de la dénomination sociale de la Société Absorbante, documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 et déposés au siège social de la Société au moins un mois avant la date de réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Après l'acceptation par l'actionnaire unique de ce qui précède, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a déclaré qu'il avait connaissance du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 du 20 Octobre 2009 et, selon lequel la Société et la Société Absorbante vont fusionner.

La fusion entre la Société et la Société Absorbante sera réalisée par l'absorption de la Société et la reprise de tous ses avoirs, passifs, droits et obligations sans exceptions ni réserves.

Dans la mesure où la Société Absorbante détient 100% du capital social émis par la Société la fusion sera réalisée conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a constaté et reconnu que le projet de fusion a été dûment approuvé et exécuté par le conseil d'administration de la Société le 30 septembre 2009 et le 6 octobre 2009 et publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion conformément au projet de fusion, tel que publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 sans exceptions mais avec la réserve suivante:

L'approbation de la fusion est définitive et irrévocable seulement si la fusion devient valable et effective sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle pour la Société Absorbante et que tous les accords de l'autorité judiciaire ou autres requis pour la fusion transfrontalière dans la Société Absorbante ont été obtenus.

L'actionnaire unique a décidé de fusionner la Société dans la Société Absorbante conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion entre la Société et la Société Absorbante en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique.

Tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société vont, sans exception, être transférés à la Société Absorbante de plein droit sans égard à la période à laquelle ils ont été acquis ou assumés.

La date à partir de laquelle la fusion devrait être effective pour les besoins comptables est fixée au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a confirmé et décidé d'approuver le certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

- i) Projet de fusion
- ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009
- iii) Comptes annuels des trois dernières années
- iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante
- v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante
- vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale
- vii) Rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915

Constatations

Le notaire soussigné constate et confirme, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutés par la Société Absorbante et la Société, et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société Absorbante en raison de cette fusion sont évalués à approximativement quarante mille euros (€ 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate qu'à la requête du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOSS, M. BECKER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4753. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 décembre 2009.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010007032/238.

(090202149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 décembre 2009

En date du 16 décembre 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 9 janvier 2009 d'accepter la démission de Mme Franca Vossen de son poste de membre du conseil d'administration avec effet au 1^{er} décembre 2008 et procède à son remplacement en nommant Mr Denis Gallet-Vancoppenolle - domicilié professionnellement à l'adresse suivante: Avenue de l'Astronomie. 14 / 1210 Bruxelles / Belgique - avec effet à la même date;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marnix Arickx, William De Vijlder, Paul Mestag et Nicolas Faller et Denis Gallet-Vancoppenolle;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young Business Advisory Services.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS ALPHA STRATEGIES

Signature

Référence de publication: 2010007071/22.

(090201660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Dahm Gregor et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, Auf der Hoschtert.

R.C.S. Luxembourg B 92.943.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre des Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007476/10.

(090198363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Alpha Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.310.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale tenue extraordinairement en date du 5 août 2009*

Première résolution

L'assemblée a pris acte du rapport du commissaire à la liquidation ARC Nominees Limited, et en foi de quoi décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge au gérant de la Société, ARC Directors Limited, sans réserve, ni restriction, pour son mandat accompli jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge au liquidateur de la Société, ARC Directors Limited, sans réserve, ni restriction, pour son mandat accompli jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge au commissaire à la liquidation de la Société, ARC Nominees Limited, sans réserve, ni restriction, pour son mandat accompli jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée déclare effective la cessation d'activité et la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans à compter de la clôture de la liquidation chez The Adriaansen Firm au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006613/31.

(090201292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Mobile Media Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 95.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007478/10.

(090201590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.
R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007492/10.

(090202076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.
